

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n° 07.12. 5.1.1.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances

Tarifs - Allocations - Redevances pour l'année 2023- Cimetière communal - Concessions

Monsieur le Président expose que la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de sa réunion du 29 novembre 2022 a décidé de revaloriser la plupart des tarifs municipaux applicables à l'année civile, du montant de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) calculé par l'INSEE, soit 7 %, arrondis.

Les tarifs des concessions du cimetière communal sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Concession au m² (y compris terrain pour cavurne)	Pour mémoire Tarifs au 1^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023
30 ans	72,00 €	77,00 €
50 ans	207,00 €	221,50 €

Soit pour des terrains aménageables (caveaux et cuve) :

2,5 m ² (1 à 3 places)	30 ans	192,50 €
2,5 m ²	50 ans	553,75 €
5 m ² (4 à 6 places)	30 ans	385,00 €
5 m ²	50 ans	1 107,50 €

Il est précisé qu'un tiers des montants des concessions cimetière est reversé au Centre Communal d'Action Sociale.

	Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023
Acquisition de case columbarium	594,00 € + 65,00 € = 659,00 € tarif incluant le coût de la case + concession de 15 ans
Renouvellement 15 ans	65,00 €
Renouvellement 30 ans	130,00 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, adhère à la proposition de la commission et décide
d'adopter les tarifs susvisés pour l'année 2023.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Publiée sur le site internet le : **6 Janvier 2023**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **13 décembre 2022**